

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur l'environnement, le transport et les infrastructures

Recommandations sur le Plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique
de développement durable de la collectivité montréalaise

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les gestionnaires qui ont participé au processus d'étude publique pour la qualité de leurs interventions lors de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ET RECOMMANDE :

Attendu l'adoption du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise par le comité exécutif de la Ville de Montréal en avril 2005;

Considérant que ce plan est le résultat d'une vaste concertation avec de nombreux partenaires de tous les secteurs de la vie montréalaise;

Considérant les actions proposées pour le plan d'action 2007-2009;

Considérant l'importance de mobiliser de plus en plus d'acteurs sur la voie du développement durable;

Considérant l'engagement de la Ville et de ses partenaires sur la voie du développement durable;

Considérant l'importance d'élargir la portée de l'action du plan stratégique de développement durable;

Recommandations générales

Recommandation 1

De mobiliser les villes d'agglomération afin qu'elles adhèrent au plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Recommandation 2

De mettre en place une stratégie de promotion des actions prévues au plan d'action 2007-2009 afin d'en augmenter la visibilité auprès de la population, d'obtenir une plus grande adhésion du public et de développer une image de Montréal, ville de développement durable.

Recommandation 3

De continuer à mesurer et chiffrer les impacts des actions proposées en regard des cibles à atteindre, d'assurer un suivi concret des actions à partir de balises, d'indices de mesures et d'échéanciers précis, et de tenir un bilan annuel de l'ensemble des activités du plan d'action.

Recommandation 4

D'ajouter l'orientation stratégique visant la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts au nombre des orientations prioritaires retenues pour le plan d'action 2007-2009.

Sur la question de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Recommandation 5

Dans le cadre de l'implantation de mécanismes de compensation pour des déplacements neutres en carbone, s'assurer que des compensations financières sont versées à des organismes pouvant contribuer à la réduction de la production de GES à Montréal ou à l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 6

De poursuivre, tel que proposé au plan d'action de développement durable, l'action visant à accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo afin d'atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire de Montréal et des villes liées.

Recommandation 7

De poursuivre, dans le cadre du plan vélo en cours d'élaboration, et en partenariat avec les autorités locales et les services administratifs, des efforts en vue d'augmenter et de bonifier le réseau actuel de voies cyclables et d'établir des liens entre les réseaux de voies cyclables isolées de plusieurs arrondissements et villes liées afin de répondre aux besoins de la clientèle cycliste.

Sur la question de la qualité des milieux de vie résidentiels :

Recommandation 8

De rehausser la nature des interventions liées au projet *Quartiers 21* afin qu'elles répondent à l'ensemble des facettes du développement durable et demander au Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement de faire des représentations auprès de partenaires gouvernementaux potentiels afin que soit amélioré le financement de l'action des projets *Quartiers 21*.

Recommandation 9

D'envisager la contribution de l'OACI, d'Aéroport de Montréal et de Transport Canada, au Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise quant à l'évaluation de l'impact que présentent le bruit et les GES causés par la circulation aérienne au-dessus de Montréal et d'y apporter des mesures d'allègement.

Sur l'application d'une pratique d'une gestion responsable des ressources :

La Commission tient à émettre un commentaire général sur la question des matières résiduelles pour laquelle plusieurs recommandations lui ont été transmises.

Considérant que l'agglomération de Montréal travaille actuellement à l'élaboration de son plan directeur de gestion des matières résiduelles, la commission propose de transmettre aux responsables tous les éléments des mémoires qui touchent la question des matières résiduelles et elle recommande :

Recommandation 10

De soumettre à la consultation publique le plan directeur de gestion des matières résiduelles qui sera déposé en 2007.

Adopté le 29 novembre 2006